

# Communiqué de presse

20 juin 2020

## Covid-19 : Une nouvelle phase de déconfinement progressif au sein des EHPAD, Résidences Autonomie et EHPA

Depuis le début de la crise Covid-19, les établissements médico-sociaux des Pays de la Loire, et particulièrement les EHPAD, Unités de Soins Longue Durée, Résidences autonomie et EHPA, **ont mis en place des mesures de sécurité exceptionnelles pour assurer la protection des personnes les plus vulnérables face au virus : les personnes âgées.**

Les efforts collectifs qui ont été faits par les établissements, tant de la part des directions, leurs équipes, que des résidents eux-mêmes et de leurs proches, sont remarquables et l'ARS Pays de la Loire et ses partenaires tiennent à les en remercier chaleureusement.

**Ces mesures ont montré leur efficacité en termes de limitation de la propagation du virus.**

Aujourd'hui, et depuis l'instruction du 16 juin, **la majorité des établissements d'hébergement pour personnes âgées entrent dans une nouvelle phase de déconfinement progressif.**

L'ARS Pays de la Loire, les conseils départementaux de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, et les fédérations et unions du secteur médico-social (AD-PA, ADMR, CREAM, FHF, FEHAP, FNADEPA, FNAQPA, SYNERPA, URIOPSS) font le point sur ces nouvelles dispositions, dont elles appellent la mise en œuvre dans un esprit de bienveillance, de confiance, de respect et de vigilance de chacun.

Les directions de ces établissements, qui ne présentent pas de risque de contagion ou de transmission virale, sont ainsi invitées à **établir des plans de déconfinement progressif**, soumis à la concertation des représentants des familles, présents dans les Conseils de la Vie Sociale.

Ces plans, conduits par la direction de l'établissement en concertation avec les équipes soignantes, permettront d'assurer progressivement, selon des **modalités adaptées à la situation de chaque établissement** :

- prioritairement et le plus vite possible, la reprise des visites des proches sans rendez-vous, en mettant en œuvre dans un premier temps des plages horaires de visites sans rendez-vous,
- la reprise des sorties individuelles et collectives et de la vie sociale,
- la fin du confinement en chambre, sauf exception justifiée,
- la reprise de l'ensemble des interventions des libéraux et professions paramédicales,

- la reprise des admissions.

Le maintien des liens sociaux et la reprise des visites sont indispensables au bien-être et à la santé des résidents. Tout est mis en œuvre au sein des établissements pour protéger nos aînés et il convient de souligner l'engagement sans faille dont ont fait preuve l'ensemble des directeurs et professionnels tout au long de la crise sanitaire.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures dans les meilleures conditions, **soyez certains que les directions d'établissements sont pleinement engagées pour élaborer ces plans de retour dans les meilleurs délais. Ils seront déployés progressivement sur toute la semaine à compter du 22 juin prochain.**

**Nous vous demandons donc encore un peu de patience et de courtoisie envers les professionnels du Grand Age.** Nous remercions l'ensemble des résidents et de leurs proches pour l'application rigoureuse de ces précautions et leur compréhension face à ces mesures de protection.

### Des mesures de protection à respecter lors des visites

**A présent que les visites reprennent progressivement, il importe que nous soyons tous vigilants et assurions ensemble le respect des règles sanitaires,** afin de maintenir des conditions de sécurité indispensables au vu de la persistance de l'épidémie et du risque de contamination au sein des établissements.

Lors de chaque visite, veillons à respecter rigoureusement les mesures générales de protection. **Si vous prévoyez de revoir un proche en établissement pour personnes âgées, assurez-vous de pouvoir le protéger :**

- **En cas de fièvre ou d'autre symptôme, reportez votre visite et appelez votre médecin**
- **Si vous vous rendez compte que vous avez récemment relâché votre vigilance quant au respect des gestes barrières, redoublez de vigilance lors de la visite** (port du masque, distanciation sociale, utilisation de gel hydro-alcoolique,...)
- **Renseignez à votre arrivée le registre des entrées,**
- **Dans tous les cas, respectez avec application les gestes barrières**

#### Contact presse :

Service communication

06 78 26 56 94 / [ars-pdl-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-communication@ars.sante.fr)



@ars\_pdl